



URGENT - Pandémie grippale A/H1N1

Chères Consœurs, Chers Confrères ;

Les risques se précisant de voir la pandémie atteindre très prochainement notre pays, notre département, **il est indispensable que, nous tous, masseurs-kinésithérapeutes du Gard, soyons en position de recevoir les informations urgentes et essentielles** (détection de foyers proches, évolution de la situation, contacts avec les centres de coordination, lieu et mode de mise à disposition des masques FFP2).

CES INFORMATIONS TRES URGENTES VOUS SERONT TRANSMISES PAR COURRIER ELECTRONIQUE

Si vous doutez que le conseil de l'ordre du Gard en dispose, communiquez-nous sans délai **les adresses électroniques professionnelles et personnelles que vous consultez le plus souvent** (un simple courriel à ordrekinegard@ordrekinegard.org suffit).

Consultez –au moins chaque jour dès à présent- vos courriels en concentrant votre attention sur les messages émis en « @ordrekinegard.org » et « @sante.gouv.fr », videz vos boîtes aux lettres électroniques afin qu'elles puissent recevoir de nouveaux messages, assurez-vous que d'éventuelles restrictions d'accès à vos boîtes ne vous empêcheront pas de recevoir l'information.

Si vous ne disposez pas d'adresse électronique, si vous ne pouvez pas consulter fréquemment vos messages, entendez-vous avec une/des consœur(s) ou un/des confrères pour qu'il soit en mesure de vous transmettre immédiatement chaque information urgente.

Nous sollicitons ceux qui sont en mesure de prendre connaissance et de diffuser rapidement autour d'eux les infos urgentes afin qu'ils organisent une **chaîne de solidarité confraternelle** dans le but de les transmettre ou même de vérifier que consœurs et confrères sont avertis. (p. ex. : en cas d'apparition d'un foyer à proximité).

Informez chaque remplaçant de son devoir de communiquer au conseil du Gard son adresse électronique. En situation de crise, n'oubliez pas chaque professionnel de santé et chaque intervenant à domicile.

Tous les masseurs-kinésithérapeutes installés en 2007 ont dû recevoir un **kit de protection** avec des masques FFP2 et des masques chirurgicaux. Ceux qui se sont installés au delà de 2007 doivent contacter le Conseil du Gard pour recevoir l'indication du point de mise à disposition correspondant à leur secteur.

Ils devront être munis de leur carte de professionnel de santé pour se faire remettre **un lot de dépannage** (dispositif provisoire destiné à faire face à des situations ponctuelles dans l'attente de la mise en œuvre d'un plan d'approvisionnement régulier lorsque cela sera nécessaire).

Consultez le site internet du Conseil Départemental www.ordrekinegard.org qui sera régulièrement mis à jour. Abonnez-vous à DGS-URGENT : <https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/dgs-urgent/inter/inscription.jsp>

C'est un devoir pour nous tous de faire circuler efficacement l'information et, ainsi, permettre à notre profession d'être à la hauteur face à une éventuelle situation de crise.

En période de crise, ne cherchez pas à contacter la DDASS, c'est le Conseil du Gard qui sera votre interlocuteur, à votre écoute et à votre service.

Recevez, Chères Consœurs, Chers Confrères, nos plus confraternelles salutations.

Pour le conseil du Gard
Jean-Pierre FORTIN
Président